L'ATTAQUE TERRORISTE A ÉTÉ REVENDIQUÉE PAR LE MUJAO

Attentat kamikaze à Tamanrasset

Le groupement de Gendarmerie nationale de Tamanrasset a été la cible, hier matin, d'un attentat kamikaze. L'attaque a été revendiquée par le Mouvement unicité et jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), le groupe terroriste qui a kidnappé, en octobre 2011, trois ressortissants européens dans un camp de réfugiés sahraouis.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Un attentat à la voiture piégée a ciblé, hier matin, le siège du groupement de la Gendarmerie nationale. Le véhicule, un pick-up de marque japonaise conduit par un kamikaze, a explosé en tentant de forcer le portail du groupement.

Selon un bilan officiel du ministère de la Défense nationale, cette attaque a fait 23 blessés. «Un attentat à la voiture piégée a été perpétré dans la matinée de ce samedi 3 février 2012 (à 7h 45) contre le siège du Groupement de la Gendarmerie nationale situé au centre-ville de Tamanrasset. L'explosion, qui a causé des blessures à 23 personnes, dont 15 éléments de la gendarmerie, 5 éléments de la Protection civile et 3 citoyens qui étaient de passage, a occasionné d'importants dégâts matériels à ce bâtiment situé sur l'artère principale de la ville ainsi qu'aux constructions et habitations avoisinantes», note la direction de la communication du MDN dans un communiqué de presse rendu public hier après-midi. Le communiqué précise que l'ensemble des blessés ont quitté l'hôpital de Tamanrasset à l'exception de «quatre gendarmes gardés sous observation médicale». L'attentat n'a fait qu'un seul mort, le terroriste en l'occurrence, dont le corps a été déchiqueté par l'explosion. Des sources sûres indiquent qu'une équipe spécialisée de la Gendarmerie nationale a été chargée de lancer une enquête dans le but d'identifier l'auteur de l'attaque et les complicités dont il a bénéficié pour perpétrer cet attentat. Des investigations techniques sont également en cours pour déterminer la nature de l'explosif utilisé.

L'étrange Mujao

L'attentat terroriste a été revendiqué, en milieu de journée, par le Mouvement unicité et jihad en Afrique de l'Ouest.

«Nous vous informons que nous sommes à l'origine de l'explosion (...) ce matin à Tamanrasset dans le sud de l'Algérie», a annoncé le Mujao dans un bref message adressé à l'AFP.

Apparu il y a quelques mois, ce groupe terroriste est également l'auteur du kidnapping de trois ressortissants européens — deux Espagnols et une Italienne — dans un camp sahraoui proche de Tindouf.

Ce groupe, présenté comme étant le résultat d'une «dissidence» d'Al Qaïda au Maghreb islamique, signe donc sa seconde action terroriste.

T. H.

Photo : DR.

L'explosion a fait 23 blessés et d'importants dégâts matériels.

ILS REVENDIQUENT LEUR AGRÉMENT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Quatre syndicats s'unissent pour dénoncer le blocage

Quatre syndicats du secteur de la Fonction publique ayant déposé, depuis plusieurs années, leurs dossiers de demande d'agrément auprès du ministère du Travail, montent au créneau.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Las d'attendre, ils ont décidé, face au silence de la tutelle, de lancer des actions de protestation communes pour réclamer leur récépissé d'enregistrement. Ils ont choisi, comme premier plan d'action, de tenir des sit-in tout au long de ce mois devant le ministère de Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Les représentants du Syndicat national des travailleurs de la formation professionnelle (SNTFP), du Conseil des lycées d'Algérie (CLA), du Syndicat national des travailleurs des corps communs et ouvriers professionnels de l'éducation nationale (SNTCCOPEN) et du Syndicat national des travailleurs de nettoiement et de l'assainissement (SNATNA), qui se sont adressés, hier, à la presse, se disent victimes de la non-application de la loi 90/14 relative aux modalités d'exercice du droit syndical qui stipule qu'au bout de 30 jours, s'il n'y a pas d'irrégularités dans les dossiers déposés, le syndicat a son récépissé d'enregistrement.

Ces syndicalistes qui ont été reçus, hier, par le responsable des relations du travail au département de Tayeb Louh sont sortis bredouilles. «Nous n'avons reçu aucune réponse ni même le motif de ce blocage», ont-ils rapporté. Idir Achour interprète cette situation par «la volonté des pouvoirs publics de limiter le champ d'intervention syndical». Pourtant, dénonce-t-il, «ils sont en train d'agréer des partis politiques».

Pour Idir Achour, «il est clair qu'il n'y a aucun argument juridique pour le refus sinon on l'aurait déjà avancé». Pour arriver au bout de leurs revendications, ces syndicats qui ont déjà déposé une plainte contre le ministre du Travail auprès du Bureau international du travail ont décidé de saisir la justice algérienne.

Afin de maintenir la pression, ils menacent de déclencher une grève chacun dans son secteur. Le syndicat de l'enseignement supérieur et celui de Tonic Emballage qui connaissent la même situation devront également rejoindre ce mouvement.

S. A.

JUSTICE

Les corps communs créent leur syndicat

Le Syndicat des fonctionnaires du ministère de la Justice a vu le jour, hier, après les assises tenues à la Mutuelle des matériaux de construction de Zéralda. Dans son discours d'ouverture, le bureau provisoire a indiqué que «cette nouvelle organisation est un cadre organisé à même de nous permettre de défendre les intérêts socioprofessionnels des 500 fonctionnaires de cette catégorie».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les fonctionnaires du département de la Justice que sont notamment les traducteurs, les informaticiens, les documentalistes, les comptables administratifs, les chauffeurs et autres agents de sécurité revendiquent la revalorisation de leurs rémunérations au même titre que les greffiers.

«Nous exigeons, au même titre que les greffiers, une augmentations des salaires de 80% au lieu des 40% que nous avions déjà obtenus», a déclaré un délégué à ces assises représentant les travailleurs de la cour de Boumerdès.

Hier, lors des débats, ils ont plaidé pour la création d'un corps spécifique propre à eux et leur rattachement direct au ministère de la Justice.

Les autres axes développés dans leur nomenclature, dont une copie a été remise à la presse, ont trait à la révision à la hausse de la prime de nuisance, de risque, et de la prime de rendement qui devrait passer, selon eux, de 30 à 50%.

Ils demandent également que la gestion des carrières professionnelles de ce corps doit être revue, la titularisation des contractuels et la promotion qui devront se faire «tous les 3 ou 5 ans».

Hier, samedi, les fonctionnaires des corps communs du ministère de la Justice ont indiqué que la création d'un syndicat autonome des corps communs est une vieille revendication de cette catégorie des travailleurs. «Une fois cette étape finalisée, nous transmettrons notre plate-forme de revendications à la tutelle, qui consiste, outre, la révision de nos salaires, la révision des avantages sociaux octroyés via les œuvres sociales, à l'image de la généralisation du droit au logement de fonction ou, à défaut, le droit à une prime de location.» Pour rappel, les assises des corps communs du ministère de la Justice sont intervenues après le mouvement de grève qui a pris en été dernier une envergure nationale.

Lors des débats, les délégués de toutes les wilayas étaient unanimes à dire que «les fonctionnaires des corps communs du secteur de la justice sont déterminés à aller jusqu'au bout de leurs revendications».

Prochaine étape : ils demandent de rencontrer le ministre Tayeb Belaïz et de lui remettre leurs doléances. Ces derniers affirment que «le combat se poursuivra jusqu'à la satisfaction de leurs revendications».

A. B.

UNE PROPOSITION DE LOI SERA SOUMISE AU MINISTRE DE L'HABITAT

Les agents immobiliers aspirent à un meilleur recadrage de la profession

La Fédération nationale des agences immobilières (FNAI) estime que la profession mérite un meilleur cadre juridique, entre autres, de véritables garanties assurant la transparence des transactions et protégeant et l'agent immobilier et le client.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Ainsi, pour le nouveau président de la FNAI, Abdelkrim Aouidat, élu hier, à l'issue d'un congrès spécial et une assemblée générale élective, l'agent immobilier algérien, comme il se fait partout dans le monde doit occuper une place de choix, à savoir influer sur le marché de l'immobilier et devenir une force de propositions dans le domaine. Or l'actuelle loi, estime-t-il, fixe les conditions d'accès à la profession mais ne l'organise pas. Abdelkrim Aouidat s'explique : «Le décret exécutif 09-18 du 20 janvier 2009, fixant la réglementation relative à l'exercice de la profession allait mettre à l'écart plus de 60% des agents immobiliers, car il était exigé de chacun d'avoir une licence, sans toutefois prendre en considération l'expérience professionnelle. Sachant que certains agents immobiliers ont plus de trente ans d'expérience dans le domaine.

Heureusement qu'un autre décret (11-296) est venu en août 2011 rectifier ce contenu, en fixant également le droit d'accès à un agrément à 5 ans d'expérience. Aujourd'hui, nous sommes favorables à ce cadrage juridique de la profession pour faire d'elle une véritable activité professionnelle et limiter l'accès des personnes n'ayant pas un rapport avec le métier. Or, encore une fois, nous pensons que ce n'est pas suffisant.» En effet, pour le nouveau président de la FNAI, la caution de 15 millions de centimes que l'agent immobilier doit déposer comme garantie en cas de grave erreur professionnelle ou escroquerie n'est pas suffisante. «Nous souhaitons la création d'une mutuelle où l'agent immobilier dépose entre 1 et 2 millions de dinars avant d'entamer son exercice. Car 15 millions de centimes ne sont pas en mesure de rembourser quiconque», suggère-t-il.

Abdelkrim Aouidat pense qu'il est nécessaire de mettre plus de garanties protégeant l'agent immobilier en ce sens que le client ne présente pas son produit au niveau de plusieurs agences à la fois. «Le plus souvent, des clients nous font perdre du temps et de l'argent pour leur trouver un acheteur ou un produit, pour finalement nous signifier qu'ils avaient réglé leur affaire par le biais d'une autre agence immobilière», ajoute-t-il.

Et ce n'est pas tout, car le nouveau président de la FNAI estime aussi, que les honoraires des agents immobiliers sont beaucoup plus inferieurs aux tarifs appliqués ailleurs, surtout qu'il a été décidé du barème sans les consulter.

Enfin, Abdelkrim Aouidat fait savoir que bien d'autres mesures seront incluses dans la proposition de loi que la FNAI compte soumettre au ministre de l'Habitat pour un meilleur recadrage de la profession.

M. M.